

DÉLIBÉRATION

N° CC/FI/01-2022

**Débat d'orientations
budgétaires 2022**

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	50
Pouvoirs :	12
Votants :	62
Ne prend pas part au vote	00
Suffrages exprimés :	62
Pour	62
Contre :	00
Abstention :	00
Non votants :	00

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le 18/02/2022

ID : 027-200066405-20220207-CC_FI_01_2022-DE

L'an deux mille vingt deux, le sept février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la maison des associations, de BOURG-ACHARD, sous la présidence de Vincent MARTIN. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le mardi 02 février 2022.

Etaient présents,

Richard APPERT, Béatrice AUBIN, Jean AUBOURG, Brigitte BARBETTE, Franck BERTIN, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Franck BUCHER, Frédéric CARDON, Jérôme DEBUS, Michel DEZELLUS, Aline DONNET-MOUSSEUX, Laurent DUCHATEAU, Maria DUFROY, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Claude GENCE, Bruno GERMAIN, Franck HAUDRECHY, Véronique HERVIEUX, Christine HOUEL, Annick LE MOIGNE, Dominique LEVASSEUR, Virginie LUST, Nelly MARINIER, Céline MAROUARD, Vincent MARTIN, Arnaud MAUPOINT, José MAURICE, Sandrine MENNITI, Damien MERCIER, Alain MICHALOT, William MIGNOT, Olivier MORIN, Michaël ONO DIT BIOT, Mélanie PETIT, Denis PIEDNOEL, Gwendoline PRESLES, Patrice ROMAIN, Philippe ROMAIN, Régine SENINCK, Josette SIMON, Bruno SIX, David TAURIN, Damien THIEBAULT, Martine TIHY, Christine VAN-DUFFEL, Philippe VANHEULE.

Pouvoirs :

Cédric BROUT donne pouvoir à Vincent MARTIN, Bernadette BARAT donne pouvoir à Bruno GERMAIN, Yannick BOUDET donne pouvoir à Myriam FERLIN, Laurent DEBEERST donne pouvoir à Brigitte BARBETTE, Gilbert DOUBET donne pouvoir à Christine VAN-DUFFEL, Guylène FREVAL donne pouvoir à Jean AUBOURG, Bertrand PECOT donne pouvoir à Christine HOUEL, Erick POISSON donne pouvoir à Vincent MARTIN, Françoise PRUNIER donne pouvoir à Josette SIMON, Anne STAB donne pouvoir à Franck HAUDRECHY, Joël TEMPERTON donne pouvoir à Richard APPERT, Maryannick VERDURE donne pouvoir à Nelly MARINIER.

Représenté par :

Jacques DORLÉANS est représenté par Gérard BOITOUT, Alain VIVIEN est représenté par Evelyne LEFRANCOIS.

Absents/excusés :

Jean-Pierre DENIS, Véronique DUMINY, Joël GRAINVILLE, Rémi LEROY, Charly NOËL, Mélanie RIOULT.

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L.5211-1, « dans les établissements publics de 3500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Après avoir exposé le contexte général dans lequel se prépare le budget principal pour 2022.

Ce débat donne lieu à une délibération dont l'unique rôle est de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le département de s'assurer que ce préalable à l'adoption des budgets de l'exercice en cours a bien été respecté.

Vu les articles L.5211-1 et L.2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, et notamment l'article 10, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
Vu l'instruction budgétaire M14, M22, M49 ;
Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 du 16 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;
Vu l'arrêté interpréfectoral N° DCL/BCLI/2021-24 du 24/06/2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Roumois Seine ;
Vu les délibérations N° CC/DG/35-2020 et CC/DG/35-BIS-2020 du 15/07/2020, portant éléction du président de la Communauté de communes Roumois Seine ;
Vu l'avis de la Commission « Finances » du 24 janvier 2022 ;
Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales du budget 2022 doit se tenir avant le vote du budget ;
Considérant les éléments de présentation des orientations budgétaires de la Communauté de communes Roumois Seine pour l'année 2022 contenues dans le rapport joint ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents ;

➤ **DÉCIDE DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget primitif de la Communauté de communes Roumois Seine de l'exercice 2022, sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 21/02/2022
Reçu en préfecture le 21/02/2022
Affiché le 18/02/2022
ID : 027-200066405-20220207-CC_FL_01_2022-DE

Vincent MARTIN
Président,

